

Licenciment a l'amiable entre lemployeur et sont salarié

Par coala, le 24/07/2009 à 15:23

Bonjour,

la medecine du travail a t-elle autorité sur les employeurs pour negocié un licenciment a l'amiable? merci d'avance

Par Visiteur, le 24/07/2009 à 16:09

bonjour,

vous êtes en maladie?

Par coala, le 24/07/2009 à 16:16

oui depuis le 14 juillet et prolonger d'un mois a compter d'aujourd'hui

Par Visiteur, le 24/07/2009 à 16:23

vous avez vu la médecine du travail pour poser cette question ?

vous voulez faire une rupture conventionnelle?

un peu plus d'explications nous aiderait à vous répondre

Par coala, le 24/07/2009 à 16:30

oui j'ai vu la medecine j'ai pris rendez-vous de moi meme je n'y avait pas etais depuis 3 ans et avec mon employeur sa ne va plus, et parmi mes collegues de travail c'est la meme chose et je souhaiterai une rupture conventionnelle

Par Visiteur, le 24/07/2009 à 16:39

un petit peu de lecture :

http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/rupture-conventionnelle-du-contrat-travail.html

après vous en parlez à votre patron

la médecine du travail n'a rien à voir avec une rupture conventionnelle